



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 17 mai 2023 à 20 heures 30 minutes  
Mairie d'Aignan

### Présents :

M. BARNADAS Mathieu, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. DARBAS Jean-Yves, M. GARROS Marc, M. LETELLIER Patrick, M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal, Mme TOUJA Noémie

### Procuration(s) :

M. BARATAULT Philippe donne pouvoir à M. LETELLIER Patrick, Mme DALY Géraldine donne pouvoir à M. BARNADAS Mathieu, Mme PESQUIDOUX Valérie donne pouvoir à Mme SARNIGUET Chantal, M. LAGARDE Michel donne pouvoir à M. CHANUT Michel

### Absent(s) :

### Excusé(s) :

M. AURENSAN Michel, M. BARATAULT Philippe, Mme DALY Géraldine, M. GARCIA Grégory, M. LAGARDE Michel, Mme PESQUIDOUX Valérie

Secrétaires de séance : Mme SARNIGUET Chantal, M. CHANUT Michel

Président de séance : M. PÉRÈS Gérard

M. le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination de deux secrétaires de séance, et rappelle l'ordre du jour.

- **Vote Budget primitif 2023 Service Assainissement et Lotissement Guilhemblanc**
  - Divers devis
  - Locations logements
  - Importation licence III
  - Location licence IV
- **Autorisation d'implantation d'une pergola pour le restaurant « La Terrasse »**
  - Acquisition de l'Encantada

Mr le Maire demande s'il y a des remarques à ajouter au PV du Conseil Municipal du 02 Mai.  
Pas de remarques.

Mr Letellier arrive à 20h34.

### **1 - Vote BP Service Assainissement 81401**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Yves DARBAS qui présente le budget primitif 2023 du service assainissement, à savoir :

**Section de fonctionnement** équilibrée en recettes et dépenses à **123 193,20 €**

#### RECETTES

70 – Vente de produits finis, prestations de services	76 105,00 €
74 – Subventions d'exploitation	3 850,00 €
77 – Produits exceptionnels	200,00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	35 474,63 €

42 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 563,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>123 193,20 €</b>

#### DEPENSES

011 – Charges à caractère général	32 558,78 €
012 – Charges de personnel	24 000,00 €
014 – Atténuations de produits	13 300,00 €
65 – Autres charges de gestion	3 359,46 €
66 – Charges financières	1 196,38 €
67 – Charges exceptionnelles	500,00 €
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	18 722,58 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	29 556,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>123 193,20 €</b>

**Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 72 268,98 €**

#### RECETTES

10222 – FCTVA	3 136,20 €
001 – Excédent d'investissement reporté	39 576,78 €
040 - Opérations d'ordre	29 556,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 268,98 €</b>

#### DEPENSES

16 – Remboursement d'emprunts	13 962,80 €
20 – Immobilisations incorporelles	25 627,15 €
23 – Immobilisations en cours	25 115,46 €
40 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 563,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 268,98 €</b>

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de voter le budget primitif 2023 du service assainissement.

VOTE : Adopté à l'unanimité

## **2 - Vote BP Lotissement Guilhemblanc 81402**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Yves DARBAS qui présente le budget primitif 2023 du lotissement Guilhemblanc, à savoir :

### **1) Section de fonctionnement**

#### RECETTES

002 – Excédent de fonctionnement reporté	93 629,55 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	968 100,58 €
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	7 470,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 069 200,98 €</b>

#### DEPENSES

66 – Charges financières	7 470,85 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	960 630,00 €
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	7 470,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>975 571,70 €</b>

### **2) Section d'investissement**

#### DEPENSES

16 – Remboursement d'emprunts	31 968,84 €
40 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	968 100,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 069,42 €</b>

#### RECETTES

001 – Excédent d'investissement reporté	54 197,11 €
040 - Opérations d'ordre	960 630,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 014 827,11 €</b>

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de voter le budget primitif 2023 du lotissement Guilhemblanc.

A la demande de plus d'un tiers des membres de l'assemblée (4), il est procédé à un vote à bulletin secret.

VOTE : Adopté à la majorité

### 3 - Divers devis

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Panostock pour l'achat de matériel:

✓ PANOSTOCK

Panneaux de signalisation mobiles	-----489,50 € HT
	-----587,40 € TTC

VOTE: Adopté à l'unanimité

Madame Sarniguet donne lecture du devis de l'entreprise SEDI pour l'achat de chaises de cérémonie pour la salle du Conseil:

✓ SEDI

Chaises de cérémonie	-----1 036,98 € HT
	-----1 244,38 € TTC

VOTE: Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture du devis d'Expert à Riscle pour l'achat d'un congélateur:

✓ EXPERT RISCLE

Congélateur Bahut	-----465,83 € HT
	-----559,00 € TTC

VOTE: Adopté à l'unanimité

Madame Sarniguet donne lecture du devis de l'entreprise ARTIP pour l'achat de panneaux d'entrée de ville annonçant le marché hebdomadaire:

✓ ARTIP

Panneaux entrés de village marché hebdomadaire	-----243,75 € HT
	-----292,50 € TTC

VOTE: Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise LDLC pro pour l'achat d'un ordinateur portable pour le secrétariat et d'un vidéoprojecteur:

✓ LDLC

Ordinateur portable secrétariat	-----586,99 € HT
	-----704,39 € TTC
Vidéoprojecteur	-----549,57 € HT
	-----659,48 € TTC

VOTE: Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture du devis de Manutan Collectivites pour l'achat d'une sonorisation portable:

✓ MANUTAN COLLECTIVITES

Sonorisation portable	-----337,67 € HT
	-----405,20 € TTC

VOTE: Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture du devis Mr Mikael Garcia relatif à des travaux de plomberie (ajout d'un WC et de deux cabines) au lac :

-El Mikael Garcia

WC Lac	-----1 452,00 € HT
	-----1 742,40 € TTC

VOTE: Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le devis de l'EURL BOP pour la réfection du pan nord de la piscine:

✓ EURL BOP

Réfection du Pan Nord	-----7 378,15 € HT
	-----8 853,78 € TTC

VOTE : Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le devis d'Enedis relatif au raccordement électrique de la Maison Bleue

✓ ENEDIS

	-----1 331,28 € TTC
--	---------------------

VOTE : Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Bodet Campanaire pour l'Audit du beffroi de l'église:

✓ **BODET CAMPANAIRE**

Réalisation d'un audit de votre installation campanaire-----1 050,00 € HT  
-----1 260,00 € TTC

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise TMH pour les travaux sur la charpente de l'église de l'église:

✓ **TMH**

Révision en recherche de la charpente du clocher-----7 742,20 € HT  
-----9 290,64 € TTC

VOTE : Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SARL LADOUES relatif à la réfection de la digue du lac:  
Les gravats récupérés serviront à stabiliser l'allée des ateliers vers la pompe de relevage.

✓ **SARL LADOUES**-----3 852,10 € HT  
-----4 622,52 € TTC

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 12, Abstention : 1)

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Cahuzac pour l'ajout de 6 cases au Colombarium:

✓ **SARL MARBRERIE CAHUZAC**

Pose de 6 cases-----8 230,83 € HT  
-----9 877,00 € TTC

VOTE : Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le devis de la SARL LADOUES pour des travaux de réfection du chemin impasse du Soulan:

✓ **SARL LADOUES**

Réfection du chemin impasse du Soulan-----2 225,16 € HT  
-----2 670,19 € TTC

Mr Barnadas indique qu'avant d'entreprendre la réfection du chemin, il serait souhaitable de s'assurer que la maison en travaux soit terminée, ou bien faire un état des lieux de la voirie.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 2)

Devis de réparation de l'horloge de la mairie: Un autre avis sera demandé à Mr Sébastien Jarry.

Rénovation du presbytère: Un membre de la commission s'est engagé à trouver un autre devis avant fin mai pour une présentation au Conseil municipal de la fin Juin.

#### **4 - Résiliation Bail - 7, pl du Colonel Parisot**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait de Mr Rigaud et Mme Pajot de quitter leur logement situé 7, pl du Colonel Parisot au 22 mai 2023.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

-De résilier à compter du 22 Mai 2023, le bail de location du logement communal, situé 7, Pl du Colonel Parisot, occupé par Mr Rigaud et Mme Pajot.

-De restituer la caution versée à l'entrée dans les lieux si le constat d'état des lieux de sortie le permet.

VOTE : Adopté à l'unanimité

#### **5 - Location logement - 7, Pl du Colonel Parisot**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de location pour le logement situé au 7, Pl du Colonel Parisot, à AIGNAN (Gers), de la part de Monsieur CAPIN Geoffrey.

Mr CAPIN souhaiterait louer cet appartement à compter du 01 Juin 2023, moyennant un loyer mensuel de 415,29 € + un mois de caution du même montant.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

-De louer à partir du 01 Juin 2023 à Monsieur CAPIN Geoffrey, l'appartement situé, 7 pl du Colonel Parisot moyennant un loyer mensuel de 415,29 € (quatre cent quinze euros et vingt-neuf centimes) + les charges afférentes à cet appartement et 415,29 € représentant 1 mois de caution.

-D'autoriser M. le Maire à signer le bail de location devant intervenir.

VOTE : Adopté à l'unanimité

#### **6 - Résiliation bail - 43, av du Dr Dousset**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Souad FARAJ a quitté son logement du 43, av du Dr Dousset le 12 Mai 2023.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

-De résilier à compter du 12 Mai 2023, le bail de location du logement communal, situé 43, Av du Docteur Dousset, occupé par Mme Souad FARAJ.

-De restituer la caution versée à l'entrée dans les lieux si le constat d'état des lieux de sortie le permet.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**7 - Location local commercial - Maison Dupuy**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Xavier Laffargue-Langner gérant de l'entreprise ADV SUPPORT actuellement située au 5, place du Colonel Parisot, souhaite changer de local.

Le numéro 2bis de la Rue du bataillon de l'Armagnac est disponible et pourrait lui être proposé pour un loyer de 350,00€ mensuel hors charges.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

-de louer à compter du 1er Septembre à l'entreprise ADV SUPPORT dont le gérant est Monsieur Xavier Laffargue Langner, le local communal situé 2bis, Rue du bataillon de l'Armagnac, moyennant un prix de location mensuelle de 350.00 € (trois cent cinquante euros).

-de demander un dépôt de garantie équivalant à 1 mois de loyer.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location devant intervenir.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**8 - Résiliation de bail - 4 Rue du Duc de Bouillon**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Elodie CERLI a quitté son logement du 4, Rue du Duc de Bouillon le 1er Mars 2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

-De résilier à compter du 1er Mars 2023, le bail de location du logement communal situé 4, Rue du Duc de Bouillon, occupé par Mme Elodie CERLI.

-De ne pas restituer la caution versée à l'entrée dans les lieux au vu du constat d'état des lieux de sortie.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**9 - Importation licence III**

Mr la Maire informe l'assemblée que Mr Cabigeos Philippe souhaite, pour son espace restauration de la Rue Saint Saturnin, importer une licence III.

**10 - Location licence IV**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition de la licence IV du bar l'Encantada. Il informe l'assemblée qu'à la suite d'un courrier envoyé aux restaurateurs de la commune en date du 03 Avril 2023, aucune candidature à la location n'a été reçue en mairie.

Mr Vivaldi a envoyé par courrier en date du 15 Mars une demande de licence IV pour son restaurant « La Terrasse ».

Mr le Maire, propose d'attribuer la licence IV à Mr Vivaldi, gérant du restaurant "La Terrasse" moyennant un loyer mensuel de 125,00 €.

Ce contrat de location licence débit de boissons, d'une durée d'un an, se renouvellera tacitement par période d'un an à défaut de demande de résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, vu les résultats du vote et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

-D'attribuer la licence IV à Mr Vivaldi, gérant du restaurant "La Terrasse"

-Que la location de la licence débit de boissons cat IV sera contractée aux conditions suivantes discutées préalablement avec l'intéressé :

Loyer de la licence IV débit de boisson fixé à 1 500,00€ payable mensuellement et d'avance d'une durée de 1 an à compter du 1er Juin 2023, renouvelable tacitement par période d'un an.

Caution de deux mois de loyers.

-D'autoriser Mr le Maire à signer le contrat de location pour la licence IV débit de boissons à intervenir avec Mr Vivaldi ainsi que tout document utile au règlement de ce dossier.

-Que le contrat de location débit de boissons sera annexé à la présente délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**11 - Implantation d'une pergola - Restaurant La Terrasse**

Mr le Maire informe l'assemblée que Mr Vivaldi souhaite l'autorisation d'installer sur le devant du restaurant "la Terrasse", une pergola végétalisée avec une emprise sur le domaine public de 8m X 8m.

Cette pergola aura pour dimensions 5,2m X 3,2m X 3m de hauteur.

La pergola devra être démontable et laissée dans un bon état avec un entretien régulier.

Mr le Maire indique que les installations devront être sécurisées.

Mr Barnadas demande s'il serait possible de couper le figuier à l'entrée du restaurant. Celui-ci fait des dégâts sur le trottoir.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

**DECIDE :**

-d'autoriser Mr Vivaldi à installer une pergola devant son restaurant La Terrasse

-d'autoriser Mr le Maire à signer tout document relatif à cette installation.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**12 - Acquisition de l'Encantada - Conventonnement avec l'EPFO**

Mr le Maire indique qu'une ligne budgétaire a été prévue sur 2023 pour l'acquisition de l'Encantada.

Une rencontre avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie a eu lieu le 16 Mai 2023. L'EPFO achète et sécurise mais ne réalise pas les travaux. L'agence du Palais souhaite que l'on fasse une offre d'achat mais ce n'est pas possible.

L'Agence souhaite bloquer le bien.

Il faut prendre une délibération de principe. Mr le Maire lit la proposition de délibération envoyée par la Communauté de Communes.

VOTE : Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Les secrétaires de séance,

Fait à AIGNAN  
Le Maire,



Chantal SARNIGUET

Michel CHANUT

Gérard PÉRÈS